

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AVRIL 2009

Date de la convocation : 16/04/2009

Date de la publication : 04/05/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire - Maryvonne GARBAYE - Chantal BADENCO – Louis CANDAU - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT - Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD - Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Patrick LASCOUMETTES – Annie AGUADO - Jean-Marc LACABANNE - André BOYRIE - Françoise MAZOUE – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Pierre FAURE (pouvoir à Yannick BOUBEE) – Geneviève DORGANS (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

PERTINENCE DU CHOIX DU SITE RETENU POUR LE BARRAGE DE L'OUSSE

Exposé de Monsieur le Maire :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015) est soumis à la consultation des institutionnels jusqu'au 11 mai 2009.

Les projets d'intérêt général du bassin Adour-Garonne sont pré-identifiés à la page 37 de l'annexe 3 de l'additif au dossier de consultation et du SDAGE et de son plan de mesures ; la retenue de l'Ousse y est mentionnée. Elle s'étendrait sur le territoire des communes d'Aureilhan, de Boulin et d'Orleix.

Or, l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération mentionne cette retenue comme « menace ». Le risque est, en effet, pour le barrage de l'Ousse d'alimenter le « *cercle vicieux* » qui voit l'augmentation des réserves en eau entraîner de nouveaux besoins, eux-mêmes nécessitant de nouvelles réserves, etc....

C'est d'ailleurs, une des raisons pour laquelle la loi sur l'eau parle de « volumes prélevables » en adaptant les prélèvements à la ressource et non le contraire.

Ce projet, qui n'avait pas été reconnu d'utilité publique en 1998, est de nouveau relancé par l'Institution Adour.

11 ans après, il ne se justifie toujours pas, et ce pour plusieurs raisons :

- cette retenue, située sur un territoire périurbain, démantèlerait 24 exploitations (dont 11 professionnelles) agricoles performantes locales, exemplaires d'un mode de développement raisonnable, déjà « victimes » d'une forte pression foncière. 20 emplois seraient menacés et/ou supprimés.

- la vallée de l'Ousse est plate, avec des versants à faible pente. L'effet noyant serait ici beaucoup plus important qu'ailleurs : 5 millions de m³ d'eau seraient retenus sur 115 hectares (dont 80 % sont cultivés) quand 11 millions de m³ d'eau sont retenus sur 110 hectares à l'Arrêt-Darré, par exemple.

- compte-tenu de ce relief peu adapté à un tel ouvrage, la réalisation de ce projet serait particulièrement dispendieuse pour les deniers publics. Une juste indemnisation des agriculteurs travaillant sur le site majorerait également fortement le coût global de ce barrage.

- le site subirait une dévalorisation en termes paysager et environnemental, plus particulièrement en période de marnage, altérant définitivement la qualité de vie des habitants de l'agglomération.

- la zone de la retenue étant classée en zone Ib de sismicité, constitue un mauvais choix.

- ce barrage, mitoyen des limites urbanisées de l'agglomération et consommateur de 115 hectares –soit l'équivalent d'une ZAC supplémentaire !- se ferait sans retombée positive économique et sociale, ce qui reviendrait à affaiblir notre territoire.

Une bonne gouvernance de la problématique de l'eau, appliquée à la thématique agricole en particulier, exige aujourd'hui de réduire la monoculture et de développer des cultures diversifiées et moins gourmandes en eau, comme le préconise les orientations fondamentales du SDAGE, notamment en page 26.

Ceci était rappelé lors du Forum mondial de l'eau de Kyoto (2003) par la représentante de la France (Madame Roselyne BACHELOT) qui indiquait qu'une gestion rationnelle et économe de l'eau implique :

- de savoir « optimiser la consommation d'eau de façon à réaliser les investissements strictement nécessaires »

- de rendre l'agriculture plus économe en eau

Ces principes structurants sont constamment repris avec toujours plus de force dont, dernièrement, au Forum mondial de l'eau d'Istanbul.

Considérant l'évolution actuelle de la réflexion sur l'utilité de ce barrage dans les années à venir,

Considérant que le choix du site fait l'objet de critiques sérieuses et recevables que nous partageons pour les raisons évoquées ci-dessus,

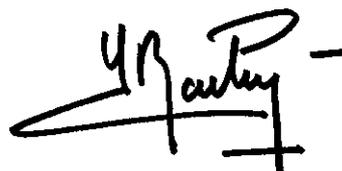
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse avec la plus grande fermeté ce projet de barrage :

- dévastateur pour une agriculture périurbaine de qualité,
- contraire à un mode de développement raisonné,
- particulièrement onéreux pour les deniers publics,
- totalement inapproprié à un kilomètre de la 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.
- potentiellement dangereux, au vu du risque sismique, pour les populations de l'aval.



P.C.C.
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AVRIL 2009

Date de la convocation : 16/04/2009

Date de la publication : 04/05/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire - Maryvonne GARBAYE - Chantal BADENCO – Louis CANDAU - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT - Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD - Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Patrick LASCOUMETTES – Annie AGUADO - Jean-Marc LACABANNE - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Pierre FAURE (pouvoir à Yannick BOUBEE) – Geneviève DORGANS (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX DU BASSIN ADOUR-GARONNE (SDAGE) : avis du conseil
municipal**

Exposé de Monsieur le Maire :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux entre 2010 et 2015 a été remis à chaque groupe politique pour étude.

Il prend en compte l'ensemble des milieux aquatiques superficiels et souterrains.

Il décrit les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux communautaires et ceux spécifiques au bassin.

Il propose les orientations pour la récupération des coûts liés à la gestion de l'eau et donne des indications pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau.

Les principaux enjeux :

- réduire les pollutions diffuses de toutes origines,
- restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques,
- maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières et les nappes.

L'estimation des coûts 2010-2015 est de 5 089 millions d'euros.

Sur l'additif au dossier de consultation du SDAGE, en page 37 de l'annexe 3, figure toujours le projet de barrage de l'Ousse, malgré l'avis négatif plusieurs fois renouvelé des collectivités territoriales concernées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sensible aux grandes orientations et aux objectifs du SDAGE,

- regrette le manque de visibilité des financements,
- acte l'imprécision des actions proposées,
- constate que figure toujours page 37 de l'additif le projet de barrage de l'Ousse,
- regrette que ne figurent pas de solutions alternatives (captage du Gave, nappes, micro-retenues ...)

Compte tenu de la délibération prise ce jour contre le barrage de l'Ousse et de l'hostilité de la population, d'acteurs économiques et associatifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce CONTRE le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin Adour Garonne.



P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AVRIL 2009

Date de la convocation : 16/04/2009

Date de la publication : 04/05/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire - Maryvonne GARBAYE - Chantal BADENCO – Louis CANDAU - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Philippe DUSSERT - Sarah DUCO - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Jacques LABE - Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD - Jocelyne JOANDET - Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Patrick LASCOUMETTES – Annie AGUADO - Jean-Marc LACABANNE - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Pierre FAURE (pouvoir à Yannick BOUBÉE) – Geneviève DORGANS (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX DU BASSIN ADOUR-GARONNE (SDAGE) : avis du conseil
municipal**

Exposé de Monsieur le Maire :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux entre 2010 et 2015 a été remis à chaque groupe politique pour étude.

Il prend en compte l'ensemble des milieux aquatiques superficiels et souterrains.

Il décrit les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux communautaires et ceux spécifiques au bassin.

Il propose les orientations pour la récupération des coûts liés à la gestion de l'eau et donne des indications pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau.

Les principaux enjeux :

- réduire les pollutions diffuses de toutes origines,
- restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques,
- maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières et les nappes.

L'estimation des coûts 2010-2015 est de 5 089 millions d'euros.

Sur l'additif au dossier de consultation du SDAGE, en page 37 de l'annexe 3, figure toujours le projet de barrage de l'Ousse, malgré l'avis négatif plusieurs fois renouvelé des collectivités territoriales concernées.

Après en avoir délibéré,

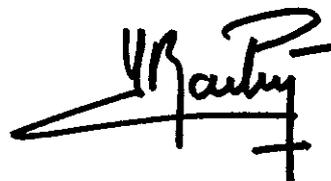
Le Conseil Municipal, sensible aux grandes orientations et aux objectifs du SDAGE,

- regrette le manque de visibilité des financements,
- acte l'imprécision des actions proposées,
- constate que figure toujours page 37 de l'additif le projet de barrage de l'Ousse,
- regrette que ne figurent pas de solutions alternatives (captage du Gave, nappes, micro-retenues ...)

Compte tenu de la délibération prise ce jour contre le barrage de l'Ousse et de l'hostilité de la population, d'acteurs économiques et associatifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce CONTRE le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin Adour Garonne.

P.C.C.
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.